

Procédures pour la sélection des oeuvres chez Ogilvy

Sélection des œuvres

Chaque mois de novembre, PSEC organise une exposition sélectionnée par jury intitulée « Les Pastellistes », qui alterne tous les ans entre une édition nationale et une édition internationale. Pour l'édition nationale biennale, les membres signataires et nos maîtres sont invités à constituer un jury de sélection des œuvres. Cette sélection est faite en ligne, de façon anonyme et à partir d'un lien internet créé temporairement dans ce but spécifique. Il est accessible uniquement au membres du jury et affiche toutes les images que le comité a reçues. Les signatures ne sont pas visibles. À titre indicatif, PSEC fait une mise en garde sur l'importance de l'objectivité et la confidentialité. De plus, dans les instructions, on rappelle des principes de base d'une bonne œuvre tout en demandant une ouverture envers les différents thèmes et styles. Les membres votent « oui » ou « non » à chaque œuvre visionnée et ont une journée entière pour faire leurs choix. La compilation se fait ensuite automatiquement par ordinateur, toujours de façon anonyme.

Pour l'édition internationale, 2 juges de renommé sont choisis, normalement des maîtres dans le domaine du pastel, un de l'extérieur de la société et un parmi les maîtres de PSEC. Ils reçoivent les images sur CD, accompagnés d'instructions et d'une feuille pour le pointage. Les signatures n'apparaissent pas. La somme des notes des juges détermine la note finale d'une œuvre.

PSEC retient les oeuvres ayant obtenu le plus grand nombre de votes, (dans le premier cas) ou les plus hautes notes (dans le deuxième cas) jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles à l'exposition, soit environ 90 tableaux. Des espaces sont réservés pour la participation de nos maîtres à l'événement, leurs oeuvres n'étant pas soumises à la procédure de sélection ni en compétition pour les prix.

Qu'est-ce qu'un membre signataire?

Un membre régulier accède au statut de signataire lorsqu'à trois reprises il a eu au moins une oeuvre acceptée à une exposition sélectionnée par jury à la PSEC. À l'occasion de sa 3^e exposition, il se verra remettre un certificat attestant de son nouveau statut lors de la cérémonie des prix. Dorénavant, il pourra ajouter l'acronyme PSEC à sa signature sur ses œuvres au pastel. De plus, aux deux ans, il sera convoqué à participer à la sélection des œuvres pour l'exposition nationale.

Procédure pour l'attribution des prix - Édition nationale et internationale

Le jury pour la sélection des oeuvres n'est pas composé des mêmes personnes que celui pour l'attribution des prix. Ce jury est composé de 2 ou 3 personnes qui sont rencontrées par la présidente et par la responsable des expositions à la salle Tudor le matin du vernissage. On leur remet une liste des œuvres indiquant leurs titres et numéros et rien d'autre. Notez que la signature de l'artiste et le nom sur le cartel (carton mural) sont cachés. Ils reçoivent des directives qui rappellent l'importance de demeurer objectifs et ouverts ainsi qu'une liste des critères pour le prix de Créativité (voir site web).

Muni de ces informations, les juges font un premier tour des tableaux individuellement. Ils continuent à regarder et prendre des notes à leur gré et révèlent leurs choix entre eux seulement à la fin d'un deuxième tour. Dans un dernier tour ensemble, ils doivent s'entendre sur leurs choix. Lors de la remise de leur décision, si PSEC constate (en consultant la liste confidentielle des noms) qu'ils ont décerné deux prix au même artiste, on leur demande de décider parmi leurs autres choix.